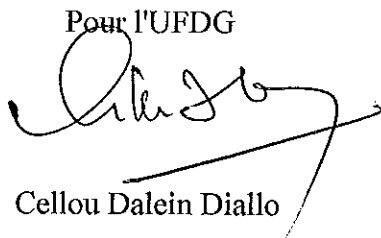



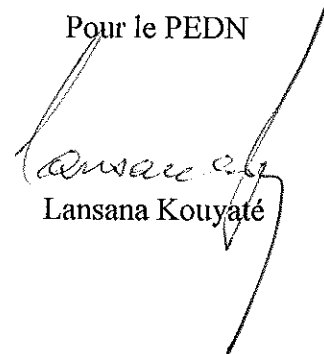
- D'appliquer les mesures envisagées dans la déclaration du 06 mars 2015 telle que rappelées au deuxième paragraphe de la présente déclaration.
- De renforcer l'unité et la cohésion de l'opposition qui va s'atteler dès maintenant à l'élaboration d'un programme commun de gouvernement
- De rentrer immédiatement en Guinée pour mener avec les autres partis politiques et toutes les forces vives du pays la lutte pour le respect de la Constitution, des lois de la République et des accords.

Paris le 23 mars 2015

Ont signé

Pour l'UFDG  
  
Cellou Dalein Diallo

Pour l'UFR  
  
Sidya Toure

Pour le PEDN  
  
Lansana Kouyaté